



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF-2024-10-13

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : BUDGET ABATTOIR VIREMENT CREDITS N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget primitif 2024 du budget ABATTOIR adopté le 11/04/2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits de l'article 020 dépenses imprévues de la section de d'investissement vers l'opération 107 Travaux divers pour un montant de 20.125 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : VIREMENTS DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est opéré un virement de crédits de l'article 020 dépenses imprévues de la section de d'investissement vers l'opération 107 Travaux divers pour un montant de 20.625 €

sec- tion	intitulé	gestion- naire	imputation	desti- nation	fonc- tion	opéra- tion	chapi- tre	Réel ou d'ordre	prévu BP + DM + VC	VIREMENT	Total après modification
DI	Travaux divers	TEC	2135			107	107	ER	33 773,37 €	20 125,00 €	53 898,37 €
DI	Dépenses imprévues	GEN	020				020	ER	65 000,00 €	- 20 125,00 €	44 875,00 €
	Dépenses d'investissement									0,00 €	
	Recettes d'investissement									0,00 €	

ARTICLE 2 : PUBLICITE DE LA DECISION

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : AUTORITES EN CHARGE DE L'EXECUTION DE LA DECISION

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 4 décembre 2024

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU